

## Affaire Fiona: Pourvoi en cassation

Actualité législative publié le 15/02/2018, vu 2874 fois, Auteur : RAULINE Sven

Condamnés, par la cour d'assises de la Haute-Loire, à 20 ans de réclusion, Cécile Bourgeon et Berkan Makhouf ont formé un pourvoi en cassation sur décision de leurs avocats respectifs

Condamnés, par la cour d'assises de la Haute-Loire, à 20 ans de réclusion, Cécile Bourgeon et Berkan Makhouf ont formé un **pourvoi en cassation** sur décision de leurs avocats respectifs. En effet, ces derniers dénoncent le **manque de partialité** du Président de la Cour d'Assises.

Un simple apéritif pris par le Président Étienne Fradin avant le procès, avec des avocats, est au terme de la discorde. "L'information parue dans la presse est partiellement erronée, j'ai effectivement rencontré mercredi soir des conseils, mais il y avait des conseils de la partie civile et de la défense", s'est-il défendu au micro du Parisien.

Mais les avocats des deux accusés contestent cette version. Selon eux, à cette table n'étaient présents que les avocats de la **Partie Civile**.

Il serait actuellement question d'un **quatrième procès** si la défense saisit le bâtonnier pour enquête déontologique sur les avocats de la Partie Civile.

+ D'INFOS SUR MAITRE-RAULINE-AVOCAT.FR